

Jeu-concours – Scania Mag 24

Répondez aux quatre questions du jeu-concours Scania Mag 24 d'ici le 31 août 2014 et gagnez une serviette de bain Scania.



Questions

Q1 – Sur quel site peut-on s'inscrire aux « Rencontres gaz Scania » ?

A- www.lesrencontresscania.fr B- www.scaniamag.fr C- www.yetd.fr

Cet article de Scania Mag 24 peut vous aider : pages 10-11

Q2 – Comment se nomme le « Jeune conducteur français » de l'année 2014 ?

A- Mikael Person B- Thomas Lacombe C- Stéphane Lacombe

Cet article de Scania Mag 24 peut vous aider : pages 12-13

Q3 – Combien de BOM gaz Euro 6 ont été commandées par Veolia à Scania France ?

A- 20 B- 24 C- 42

Cet article de Scania Mag 24 peut vous aider : pages 10-11

Q4 – Quelle offre informatique embarquée, permettant de suivre les consommations d'un véhicule, est offerte gratuitement par Scania pendant 4 ans ?

A- Contrôle Box B- Tachy Box C- Monitoring Box

Cet article de Scania Mag 24 peut vous aider : pages 26-27

Règlement jeu-concours « Scania Mag N°24 » juillet 2014

Cette opération, organisée par la Direction marketing et communication de Scania France, SAS au capital de 16 317 500 euros, dont le siège social se situe 2, boulevard de l'Industrie – ZI d'Ecoulant – 49000 Angers, concerne tous les lecteurs du magazine « Scania Mag ». Jeu gratuit sans obligation d'achat.

- Pour jouer et gagner les participants doivent obligatoirement répondre aux 4 questions proposées via le site www.scania.fr/jeuconcours entre le 21 juillet et le 31 août 2014. Ces mêmes réponses peuvent être renseignées sur papier libre et envoyées à Scania France avant cette même date (le cachet de La Poste faisant foi).
- Un tirage au sort déterminera les 100 bulletins gagnants parmi les bonnes réponses – une seule participation par personne.
- Le jeu est doté d'une serviette de bain Scania d'une valeur unitaire de 28,66 € TTC
- Scania France se réserve le droit de remplacer la dotation par une dotation de même valeur et de caractéristiques proches, et d'écourter ou de prolonger la présente opération si les circonstances l'exigent.
- Scania France décline toute responsabilité pour les incidents ou accidents qui pourraient être subis par les participants pendant la jouissance du lot obtenu, ainsi que pour toute appréciation sur la qualité substantielle du lot.
- Conformément à la loi Informatique et Libertés n°7817 du 6 janvier 1978, les renseignements transmis par les participants peuvent figurer sur un fichier informatique. Cependant, les participants à

l'opération peuvent exercer leur droit d'accès et de rectification sur les données les concernant en s'adressant à la Direction marketing et avant-vente de Scania France.

- Le présent règlement est déposé auprès de la SCP MAINGOT et GOUKASSOW, huissiers de justice associés, 25 boulevard Victor Beaussier – 49000 Angers.